



Litige avec un garage auto

Par **riaud**, le **02/09/2008** à **10:57**

bonjour,
mon fourgon a été vidangé par un garage .
en déplacement ,au 300 iemes km mon moteur a des dommages et ne fonctionne plus.
vu par des mécaniciens, il s'avère qu'un trop plein d'huile ,aurais augmenter
la pression du moteur et donc endommagé la mécanique.
l'année de fabrication du fourgon est fin 1999, et le kilométrage est de 166000.
il a été remorqué et mis dans un garage.
est-il possible de se retourner contre ce garage qui a fait la vidange le 28 août à 18h? quels
sont mes droits? et quelles sont les procédures à entreprendre?

merci de votre gentillesse
j'attends vos informations avant d'engager les procédures.
m. elle Riaud

Par **jeetendra**, le **02/09/2008** à **18:33**

bonsoir, pour votre problème de moteur, [fluo]cela va demander une expertise[/fluo] pour
déterminer l'origine de la panne, parce que bien entendu la partie adverse le garagiste qui a
effectué la vidange va nier sa responsabilité, avez-vous une assurance de protection
juridique, ou un avocat, quel est le montant du préjudice, cordialement